

Vous travaillez pour la Croix-Rouge de Belgique? Vous avez donc droit à une prime syndicale 2017!

Période de référence: 01.09.2016 au 31.08.2017

Montant :

- 90 euro montant à temps plein
- 45 euro montant à temps partiel

Païement: Par notre service dès réception de votre attestation remplie

Attestations: Sont délivrées aux affiliés par l'employeur

Les membres rentrent à un des secrétariats CGSLB leur formulaire reprenant les informations suivantes :

- Leur numéro de compte
- Leur signature

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

